Parcours de Morale – Agir chrétien  CIF

27 mai 2025 Romain Drouaud

**Introduction à la pensée sociale de l’Eglise**

1. **De la morale fondamentale À la morale sociale**
   1. **Une perspective fondamentalement théologique**

« La nécessité d’une interaction dynamique entre les différentes sources de la pensée sociale catholique : l’Écriture, la tradition de l’Église, l’analyse faisant appel aux sciences sociales et à la philosophie et les expériences en cours de la communauté chrétienne. Pour que cette interaction conduise à la vérité et à la justice, il faudra à la fois une profonde réceptivité à la Parole de Dieu, que la Bible proclame dans toute sa richesse et une attention informée par l’histoire à la tradition et à la pratique de l’Église. Mais la Parole de Dieu et l’identité historique de la communauté chrétienne ne peuvent être reçues de façon passive. Le processus de venue à la foi est une démarche active qui implique un questionnement passionné, une réflexion sur d’autres significations possibles, une sagesse de jugement et finalement un engagement. L’expérience et la réflexion humaine doivent être, dès le départ, activement sollicitées dans le processus de compréhension et d’adhésion à l’Évangile du Christ. Privé de cet engagement fondé sur l’expérience, l’Évangile ne parlera pas vraiment à la réalité actuelle de l’expérience humaine ». (David Hollenbach, *L’expérience des chrétiens source de la pensée sociale de l’Église*, 2013).

* 1. **Une théologie morale sociale ?**

« La foi change-t-elle le monde ? Et si oui comment la question, quand on l’entend à partir des chrétiens se reformule- beaucoup plus modestement – ainsi : quelle contribution peuvent – ils espérer apporter au vivre ensemble ? » (Etienne Grieu, *Une foi qui change le monde*, Paris, Bayard, 2013, p.7)

« Pour un croyant, sa présence dans le monde social, économique ou politique n’est pas séparable de son expérience de foi » (Alain Thomasset, Bertrand Chassaigne, *Quand la foi se fait sociale, Analyse de récits de chrétiens engagés,* Paris, Bayard, 2013, p.7)

« Plusieurs courriers sont parvenus à l’évêché, ces derniers temps, pour protester contre l’intervention des Églises chrétiennes au sujet du projet de loi sur les migrations. Les évêques n’auraient pas à s’engager ainsi sur le terrain de la politique. Certaines missives leur conseillent même de s’intéresser davantage aux affaires de Dieu. » « Autant de vieux refrains bien connus et ressassés qui méconnaissent qu’il n’est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans le cœur des disciples du Christ ». (Mgr Brunin)

« La morale sociale a progressivement intégré l’insertion historique et concrète de l’homme en lutte contre les situations d’injustices. Mais comment penser cette insertion dans l’histoire du salut ? La question demeure ouverte. Comment éviter les écueils de l’utopie ou de l’idéalisme qui menacent tout discours sur le social, et refuser une dissolution de l’identité chrétienne dans les luttes nécessaires pour la justice et la dignité de l’homme ? » (Dominique Greiner, « La morale sociale au XXe siècle : une entrée tardive en théologie », *Les grandes révolutions de la théologie moderne*, p. 281)

« Il s’agit, dans des sociétés désorientées, en quête de sens, de proposer une orientation fondamentale fondée sur une signification de ‘l’être humain’ révélé dans le mystère du Christ. En scrutant les signes des temps, en interprétant le monde dans lequel elle est insérée, l’Église contribue à faire surgir un monde. Á charge ensuite aux communautés chrétiennes de montrer que ce monde est habitable – en tout cas préférable au monde produit par les forces du marché et le recours à la violence. La perspective n’est pas idéologique ou utopique. Elle est prophétique. Elle ne fait pas que dénoncer des maux présents. Elle fait surgir un autre possible grâce aux ressources d’une tradition qui n’a pas fini de se développer et grâce aux capacités que Dieu donne de vivre ensemble autrement. » (D. Greiner, *Ibid.*, p. 308).

« L’apport d’une réponse (à propos de l’écologie, de la guerre, etc..) dépendra de la manière dont l’Église- toute la communauté des chrétiens, avec ses pasteurs et ses enseignants- parviendra à comprendre comment les sources de la Bible et de la tradition éclairent l’expérience contemporaine de la vie sociale » (David Hollenbach, *L’expérience des chrétiens source de la pensée sociale de l’Église*, 2013)

***Cf.* annexe 1**

* 1. **Distinction entre morale sociale et sociologie**

« Une éthique sociale doit formuler le contenu des exigences morales quant à la vie en société. Et la société est l’objet d’étude de la sociologie. Mais une éthique sociale, ne peut se situer dans le prolongement d'une sociologie, qui se limiterait soit à montrer comment en fait l'homme vit en société, soit à étudier les lois qui régissent une société particulière ou même toute société, soit à expliquer pourquoi le fait social est un phénomène proprement humain. Il n'y a, en effet, aucune continuité entre l'éthique sociale et la sociologie : l'indicatif, qui est en principe le mode des vérités expérimentales et sociologiques, ne peut déboucher sur un impératif. Sans aborder la question de savoir s'il est possible de construire une théorie sociologique qui n'inclurait aucun jugement de valeur ni aucune position d'ordre moral, on peut affirmer, en ce qui concerne la dépendance d'une éthique sociale à l'égard d'une doctrine sociale ou d'une loi sociale scientifique, que celles-ci n'étudient que les conditions de l'activité humaine et dès lors ne peuvent fournir que la matière des impératifs moraux. » (Urbain Dhondt, « Fondements d'une éthique sociale », *Revue Philosophique de Louvain*. Tome 59, n°63, 1961. pp. 494-514).

Le concept de « Grande société » désigne le réseau d'interactions non planifiées qui, de proche en proche, relie tous les hommes, sur toute la Terre, mais aussi au long du temps ou de manière intergénérationnelle. La Grande société, manière de base continue de la vie humaine, est celle « où des millions d'hommes réagissent les uns sur les autres et où s'est développée la civilisation telle que nous la connaissons ». (F. Hayek, *Droit, législation et liberté*, Paris, P.U.F., 1980, p. 16).

Ce qui importe pour notre propos est que, dans la Grande société dans laquelle tous les hommes vivent désormais, s'il continue bien sûr d'exister toutes sortes de micro-situations de face-à-face dans lesquelles les hommes peuvent se faire du mal les uns aux autres ou se traiter injustement, le cas général est celui de l'interférence collatérale ou des effets externes. Dans la grande majorité des cas, ce qu'un homme fait à un autre homme, en bien ou en mal d'ailleurs, ne s'accomplit pas dans une situation de face-à-face où l'agent connaît le patient qu'il affecte, où l'agent a, face à lui, le visage de son patient. Le plus souvent, l'agent ne connaît que de manière abstraite ou descriptive qu'il existe quelque patient qui bénéficie ou qui pâtit de ce qu'il fait. Dans la Grande société, l’homme fait du bien ou du mal à l’autre homme sans voir le visage de celui qu’il rend heureux ou malheureux.

Nous devons accepter que la vie sociale n’exige pas seulement de nous que nous nous autolimitions, que nous contrôlions ce qui se produit dans l’espace interne de notre agir. Elle exige aussi de nous que nous prélevions une part croissante des bénéfices que nous retirons des bons côtés de la vie sociale pour corriger ses mauvais côtés ». (Stéphane Chauvier, *L’éthique sans visage*, Paris, Vrin, 2013, p. 233).

Le monde dans lequel on vit nous invite à ce qu’il y ait de l’éthique même quand il n’y a pas de visage visible, en dehors des relations de proximité. La parabole du bon samaritain n’est pas qu’un simple face à face. *Tout est lié*, nous dit le Pape François.

* 1. **Une morale sociale en dialogue**

*Fratelli tutti* 227§ : « La vérité est une compagne indissociable de la justice et de la miséricorde. Toutes les trois sont essentielles pour construire la paix et, d’autre part, chacune d’elle empêche que les autres soient altérées. [...] La vérité ne doit pas, de fait, conduire à la vengeance, mais bien plutôt à la réconciliation et au pardon. La vérité, c’est dire aux familles déchirées par la douleur ce qui est arrivé à leurs parents disparus. La vérité, c’est avouer ce qui s’est passé avec les plus jeunes enrôlés par les acteurs violents. La vérité, c’est reconnaître la souffrance des femmes victimes de violence et d’abus. […] Chaque violence commise contre un être humain est une blessure dans la chair de l’humanité ; chaque mort violente nous diminue en tant que personnes. […] La violence engendre la violence, la haine engendre plus de haine et la mort plus de mort. Nous devons briser cette chaîne qui paraît inéluctable ».

*Fratelli tutti* § 211 (chapitre 6 : Dialogue et amitié sociale) : « Dans une sociétépluraliste, le dialogue est le chemin le plus adéquat pour parvenir à reconnaitre ce qui doit toujours être affirmé et respecté au-delà des circonstances ».

1. **Un peu d’histoire**
   1. **Aux sources de la doctrine sociale de l’Église**
      1. Dans les Ecritures
      2. Les premiers chrétiens et la question sociale : l’exemple de l’usage des richesses

*Dans les Actes :*

« Tous les croyants ensemble mettaient tout en commun ; ils vendaient leurs propriétés et leurs biens et en partageaient le prix entre tous selon les besoins de chacun. » (Ac 2, 44-45)

« Parmi eux, nul n'était dans le besoin ; car tous ceux qui possédaient des terres ou des maisons les vendaient, apportaient le prix de la vente et le déposaient aux pieds des apôtres. On distribuait alors à chacun suivant ses besoins. » (Ac 4, 34-35). Exemple de Barnabé, qui possédait un champ, le vendit et apporta l'argent aux apôtres.

*Dans la première épître à Timothée :*

« Quant à ceux qui veulent amasser des richesses, ils tombent dans la tentation, dans le piège, dans une foule de convoitises insensées et funestes, qui plongent les hommes dans la ruine et la perdition. Car la racine de tous les maux, c'est l’amour de l'argent. Pour s'y être livrés, certains se sont égarés loin de la foi et se sont transpercé l'âme de tourments sans nombre ». (1 Tm 6, 9-10)

*Saint Basile :*

« Jésus Christ a déclaré : ‘‘Ainsi donc, quiconque d'entre vous ne renonce point à tout ce qu'il possède ne peut être mon disciple.’’ Par conséquent, nous estimons que ce précepte du Seigneur exige le renoncement le plus complet, puisqu'il s'étend aux nombreux biens et avantages dont il est nécessaire que nous nous détachions ». (Cité par Paul Christophe, *Les devoirs moraux des riches. L’usage du droit de propriété dans l’Ecriture et la tradition patristique*, Paris, Lethielleux, 1964, p. 123)

*Saint Jean Chrysostome :*

« Parmi eux, tel brilla par la pauvreté, et tel par les richesses : ainsi Élie fut pauvre, Abraham opulent ; prenez la voie qui vous paraît la plus aisée, la plus à votre portée. [...] Ainsi devient- il évident qu'en usant des richesses selon le devoir elles n'ont rien qui puisse nous perdre ; mais qu'en dehors de la règle tout est ruine ». (Cité par Paul Christophe, *op. cit.*, p. 141)

« Quelle est cette règle qui doit guider les propriétaires ? Gérer ses biens en homme qui a opéré une nouvelle naissance dans le Christ, mettre ses biens à la disposition de tous, car les riches sont les intendants des pauvres ». (Cité par Paul Christophe, *op. cit.*, p. 144)

*Clément d'Alexandrie :*

« Ce ne sont pas nos richesses qu'il faut détruire, ce sont nos vices qui nous empêchent de les faire servir aux bonnes œuvres et à la vertu. Devenez ainsi probes et pieux, vos richesses et leur usage le deviendront. [...] Le vrai riche, s'appuyant sur la vertu, fait de sa fortune, quelle qu'elle soit, un usage saint et agréable à Dieu […]. [Les riches] rejettent tout ce qui est simple, frugal, naturel, et font rechercher avec anxiété leur nourriture au-delà des mers... Rien n'échappe à leur avidité, ils n'épargnent ni peine ni argent. Les murènes des mers de Sicile, les anguilles du Méandre, les chevreaux de Mélos, les poissons de Sciato, les coquillages de Oélore, les huîtres d'Alydos et jusqu'aux légumes de Lipare ; que dirais-je encore ? Les bettes d'Ascrée, les pétoncles de Métymne, les turbots d'Attique ; enfin les oiseaux du Phase, les faons d'Egypte, les paons de Médie, ils achètent et dévorent tout ». (Cité par Paul Christophe, *op. cit.*, p. 86)

*Basile de Césarée :*

« Qui est l'avare ? Celui qui ne se contente pas du nécessaire. Qui est spoliateur ? Celui qui prive chacun de ses biens. Et toi, n'es-tu pas avare, n'es-tu pas un spoliateur, quand tu t'appropries les biens que tu as reçus en intendance ? Celui qui dépouille un homme de ses vêtements sera appelé voleur, et celui qui ne couvre pas l'homme qui est nu, alors qu'il peut le faire, est digne d'un autre nom ? Il appartient à celui qui a faim, le pain que tu gardes ; à celui qui est nu, le manteau que tu conserves dans tes coffres ; à celui qui est sans chaussures, la chaussure qui pourrit chez toi ; au pauvre, l'argent que tu tiens enfoui. Ainsi, tu commets autant d'injustices qu'il y a de personnes à qui tu pourrais donner ». (*Hom. 6, sur l’avarice*, n° 7).

*Ambroise de Milan :*

« Tu es l'intendant de tes biens et non leur souverain, toi qui enfouis ton or dans la terre, tu en es le serviteur et non le maître. »

« La terre a été établie en commun pour tous, riches et pauvres... C'est la cupidité qui a réparti les droits de possession. Il est donc juste que celui qui revendique comme propre ce qui a été donné en commun à tous les humains en distribue sa part aux pauvres : ne refuse pas leur nourriture à ceux avec qui tu partages un même droit ». (*Traité sur Naboth*)

* + 1. Une société chrétienne
    2. Les nouveaux défis des temps modernes
  1. **La parution de *Rerum novarum* en 1891 : point de départ de la D.S.E.**

« Parue le 15 mai 1891, l’encyclique *Rerum novarum*, de Léon XIII sur la condition des ouvriers est considérée comme l’acte originaire de l’enseignement social de l’Église ». (*Le discours social de l’Église catholique, de Léon XIII à Benoit XVI*, documents réunis et présentés par le CERAS, Bayard, Paris, 2009*,* p. 19)

* + 1. Le contexte historique

* + 1. Les thèmes majeurs de l’encyclique

*Référence au droit naturel*

*Indignation contre la condition ouvrière misérable*

RN 35, 2 : « la violence des bouleversements sociaux a divisé le corps social en deux classes et a creusé entre elles un immense abîme. D’une part, une faction, toute-puissante par sa richesse. Maitresse absolue de l’industrie et du commerce, elle détourne le cours de richesse et en fait affluer vers elle toutes les sources. Elle tient d’ailleurs dans sa main plus d’un ressort de l’administration publique. De l’autre, une multitude indigente et faible, l’âme ulcérée toujours prête au désordre ».

*Rôle de l’Église et relation Église État*

*Les corporations*

*La dignité et les droits de la personne humaine*

RN 32 : « Il n’est permis à personne de violer impunément cette dignité de l’homme que Dieu lui-même traite avec un grand respect, ni d’entraver la marche de l’homme vers cette perfection qui correspond à la vie éternelle et céleste. Bien plus, il n’est même pas loisible à l’homme, sous ce rapport, de déroger spontanément à la dignité de sa nature, ou de vouloir l’asservissement de son âme. Il ne s’agit pas en effet de droit dont il ait la libre disposition, mais de devoir envers Dieu qu’il doit religieusement remplir ».

* + 1. Réception et postérité

« Modérée sur le fond, mais vive et précise dans l’attaque des problèmes et venue d’un si haut niveau de l’Église, l’encyclique eut aussitôt un écho retentissant dans la presse. Elle fut qualifiée par certains de manifeste socialiste tandis que d’autres déclarèrent qu’elle faisait à jamais tomber le mur entre l’Église et le monde moderne. Léon XIII redonnait à l’Église son prestige perdu et soulevait la sympathie. Certaines réactions de socialistes ou de libéraux furent plus polémiques : ruse nouvelle pour reconstruire une théocratie, retour au Moyen Âge, refus de la liberté…Des modérés, enfin s’interrogeaient sur son application : un dogme strict ou des ouvertures à élargir ? Les catholiques et les chrétiens sociaux accueillirent avec joie *Rerum Novarum*, et ce sont eux qui en assurèrent la postérité. Cependant quelques clivages reparurent entre les écoles. Mais surtout ces chrétiens restèrent minoritaires ». (*Le discours social de l’Église catholique, de Léon XIII à Benoit XIV,* p. 25)

**2.3 : Le développement de la D.S.E.**

***Cf.* annexe 2**

1. **La D.S.E. aujourd’hui : oÙ en sommes-nous ?**
   1. **Les principes de la doctrine sociale et leur articulation**

« À travers les textes de la doctrine sociale émergent peu à peu plusieurs principes, véritables critères d'orientation et de discernement de l'agir social chrétien. On peut en lister neuf que l’Église reconnaît comme intimement liés à la dignité humaine ». (CERAS)

« Toutes les valeurs sociales sont inhérentes à la dignité de la personne humaine, dont elles favorisent le développement authentique, et sont essentiellement la vérité, la liberté, la justice et l’amour ». (*Compendium* § 197)

« *La charité sociale et politique ne s'épuise pas dans les rapports entre les personnes, mais elle se déploie dans le réseau au sein duquel s'insèrent ces rapports et qui constitue précisément la communauté sociale et politique, intervenant sur celle-ci en visant le bien possible pour la communauté dans son ensemble.*Par bien des aspects, le prochain à aimer se présente « *en société*», de sorte que l'aimer réellement, subvenir à ses besoins ou à son indigence, peut vouloir dire quelque chose de différent par rapport au bien qu'on peut lui vouloir sur le plan purement inter-individuel : *l'aimer sur le plan social signifie, selon les situations, se prévaloir des médiations sociales pour améliorer sa vie ou éliminer les facteurs sociaux qui causent son indigence ».* (*Compendium* §208)

Les principes de la DSE « doivent être appréciés dans leur caractère unitaire, dans leur connexion et dans leur articulation » (*Compendium* § 162)

* + 1. La dignité de la personne humaine

GS § 22 2 : *Le Christ, homme nouveau*

1. En réalité, le mystère de l’homme ne s’éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe incarné. Adam, en effet, le premier homme, était la figure de celui qui devait venir, le Christ Seigneur. Nouvel Adam, le Christ, dans la révélation même du mystère du Père et de son amour, manifeste pleinement l’homme à lui-même et lui découvre la sublimité de sa vocation. Il n’est donc pas surprenant que les vérités ci-dessus trouvent en lui leur source et atteignent en lui leur point culminant.

2. « Image du Dieu invisible » (*Col* 1, 15), il est l’Homme parfait qui a restauré dans la descendance d’Adam la ressemblance divine, altérée dès le premier péché. Parce qu’en lui la nature humaine a été assumée, non absorbée, par le fait même, cette nature a été élevée en nous aussi à une dignité sans égale. Car, par son incarnation, le Fils de Dieu s’est en quelque sorte uni lui-même à tout homme. Il a travaillé avec des mains d’homme, il a pensé avec une intelligence d’homme, il a agi avec une volonté d’homme, il a aimé avec un cœur d’homme. Né de la Vierge Marie, il est vraiment devenu l’un de nous, en tout semblable à nous, hormis le péché.

GS § 24 : *Caractère communautaire de la vocation humaine dans le plan de Dieu*

1. Dieu, qui veille paternellement sur tous, a voulu que tous les hommes constituent une seule famille et se traitent mutuellement comme des frères. Tous, en effet, ont été créés à l’image de Dieu, « qui a fait habiter sur toute la face de la terre tout le genre humain issu d’un principe unique » (*Ac* 17, 26), et tous sont appelés à une seule et même fin, qui est Dieu lui-même.

2. À cause de cela, l’amour de Dieu et du prochain est le premier et le plus grand commandement. L’Écriture, pour sa part, enseigne que l’amour de Dieu est inséparable de l’amour du prochain : « tout autre commandement se résume en cette parole : tu aimeras le prochain comme toi-même... La charité est donc la loi dans sa plénitude » (*Rm* 13, 9-10 ; cf. *1 Jn* 4, 20). Il est bien évident que cela est d’une extrême importance pour des hommes de plus en plus dépendants les uns des autres et dans un monde sans cesse plus unifié.

GS §25 : *Interdépendance de la personne et de la société*

1. Le caractère social de l’homme fait apparaître qu’il y a interdépendance entre l’essor de la personne et le développement de la société elle-même. En effet, la personne humaine qui, de par sa nature même, a absolument besoin d’une vie sociale, est et doit être le principe, le sujet et la fin de toutes les institutions. La vie sociale n’est donc pas pour l’homme quelque chose de surajouté ; aussi c’est par l’échange avec autrui, par la réciprocité des services, par le dialogue avec ses frères que l’homme grandit selon toutes ses capacités et peut répondre à sa vocation.

2. Parmi les liens sociaux nécessaires à l’essor de l’homme, certains, comme la famille et la communauté politique, correspondent plus immédiatement à sa nature intime ; d’autres relèvent plutôt de sa libre volonté. De nos jours, sous l’influence de divers facteurs, les relations mutuelles et les interdépendances ne cessent de se multiplier : d’où des associations et des institutions variées, de droit public ou privé. Même si ce fait, qu’on nomme socialisation, n’est pas sans danger, il comporte cependant de nombreux avantages qui permettent d’affermir et d’accroître les qualités de la personne, et de garantir ses droits.

3. Mais si les personnes humaines reçoivent beaucoup de la vie sociale pour l’accomplissement de leur vocation, même religieuse, on ne peut cependant pas nier que les hommes, du fait des contextes sociaux dans lesquels ils vivent et baignent dès leur enfance, se trouvent souvent détournés du bien et portés au mal. Certes, les désordres, si souvent rencontrés dans l’ordre social, proviennent en partie des tensions existant au sein des structures économiques, politiques et sociales. Mais, plus radicalement, ils proviennent de l’orgueil et de l’égoïsme des hommes, qui pervertissent aussi le climat social. Là où l’ordre des choses a été vicié par les suites du péché, l’homme, déjà enclin au mal par naissance, éprouve de nouvelles incitations qui le poussent à pécher : sans efforts acharnés, sans l’aide de la grâce, il ne saurait les vaincre.

* + 1. Le bien commun

*Laudato Si* §156 : « L’écologie intégrale est inséparable de la notion de bien commun, un principe qui joue un rôle central et unificateur dans l’éthique sociale. C’est « l’ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu’à chacun de leurs membres, d’atteindre leur perfection d’une façon plus totale et plus aisée ».

* + 1. La destination universelle des biens et le droit de propriété

GS § 69 : *Les biens de la terre sont destinés à tous les hommes*

1. Dieu a destiné la terre et tout ce qu’elle contient à l’usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité. Quelles que soient les formes de la propriété, adaptées aux légitimes institutions des peuples, selon des circonstances diverses et changeantes, on doit toujours tenir compte de cette destination universelle des biens. C’est pourquoi l’homme, dans l’usage qu’il en fait, ne doit jamais tenir les choses qu’il possède légitimement comme n’appartenant qu’à lui, mais les regarder aussi comme communes : en ce sens qu’elles puissent profiter non seulement à lui, mais aussi aux autres. D’ailleurs, tous les hommes ont le droit d’avoir une part suffisante de biens pour eux-mêmes et leur famille.

* + 1. Solidarité, Subsidiarité et participation

« La charité est la source. La solidarité en est une traduction : principe de compréhension et d’action, qui exprime la manière dont est reconnue la dignité de chacun au-delà des inégalités » (CERAS).

*CA* 48 § : « Une société d’ordre supérieur ne doit pas intervenir dans la vie interne d’une société d’un ordre inférieur, en lui enlevant ses compétences, mais elle doit plutôt la soutenir en cas de nécessité et l’aider à coordonner son action avec celle des éléments qui composent la société en vue du bien commun ».

*Compendium* 189 : « La conséquence caractéristique de la subsidiarité est la participation, qui s'exprime, essentiellement, en une série d'activités à travers lesquelles le citoyen, comme individu ou en association avec d'autres, directement ou au moyen de ses représentants, contribue à la vie culturelle, économique, sociale et politique de la communauté civile à laquelle il appartient.403 La participation est un devoir que tous doivent consciemment exercer, d'une manière responsable et en vue du bien commun ».

FT § 173 : « Chacun selon la place qu’il occupe et le rôle qu’il joue ».

FT § 175 : « Ainsi le principe de subsidiarité devient une réalité concrète garantissant la participation et l’action des communautés et des organisations de rang inférieurs qui complètent l’action de l’État »

* + 1. L’option préférentielle pour les pauvres

« Il n’était plus possible à un certain nombre de théologiens et de pasteurs de penser la foi chrétienne sans l’articuler sur un comportement, une pratique sociale et politique qui favorise la libération des pauvres ». (Alain Durand, *L’option préférentielle pour les pauvres*)

* 1. **Une méthode éthique**

* + 1. Voir, discerner, agir.

Jean XXIII « ne suit plus une approche déductive, dérivant des recommandations particulières des principes généraux universellement valide comme la loi naturelle. Son approche est plus inductive et historique ; elle s’appuie sur l’analyse des situations actuelles sur ce que l’on appellera les signes des temps » (Roger Beaudoin, *Doctrine sociale de l’Église, une histoire contemporaine,* Paris, Cerf, 2012, p.126).

GS § 4 : « L’Église a le devoir, à tout moment, de scruter les signes des temps et de les interpréter à la lumière de l’Évangile, de telle sorte qu’elle puisse répondre, d’une manière adaptée à chaque génération, aux questions éternelles des hommes sur le sens de la vie présente et future et sur leurs relations réciproques ».

* + 1. Quatre grands principes de discernement

*Evangelii Gaudium* (§ 222-237)

*3.2.2.1 « Le temps est supérieur à l’espace »*

« Le chrétien a la responsabilité de contribuer à faire progresser le Royaume de Dieu déjà en marche, tout en étant conscient qu’il ne pourra jamais l’établir complètement sur terre quels que soient ses efforts » (Conférence des évêques de France, *Notre Bien commun,* Ivry sur seine, Éditions de l’atelier, tome 1, 20014, p. 28-29).

« Alors que l’on peut être tenté de chercher à occuper ou posséder des ‘‘*espaces de pouvoir’’*, ce qui ne fait guère bouger les choses, le pape François invitait à initier des processus, des dynamiques qui impliquent d’autres personnes et d’autres groupes qui pourront les développer à leur tour. Cela ‘‘*permet de travailler à long terme, sans être obsédé par les résultats immédiats’’,*relevait-il dans son exhortation *Evangelii Gaudium*»(Dominique Greiner*, La Croix,* 3 mai 2017)

*3.2.2.2 « L’unité prévaut sur le conflit »*

Il ne s’agit pas de nier la réalité des conflits, mais de les reconnaître et de les affronter avec la forte volonté de les résoudre. Ce qui suppose de construire des médiations pour nourrir le dialogue en vue ‘‘*d’harmoniser toutes les diversités’*’». (Dominique Greiner*, La Croix,* 3 mai 2017)

*3.2.2.3 « La réalité est plus importante que l’idée »*

« Si elles sont nécessaires, les idées, les connaissances, les normes ne suffisent pas. Elles doivent être confrontées sans cesse avec le réel. À défaut, on ne pourra que construire sur le sable, estimait le pape François ». (Dominique Greiner*, La Croix,* 3 mai 2017)

*3.2.2.4 « Le tout est supérieur à la partie »*

« Ce dernier principe reformule en des termes simples la notion abstraite de bien commun. Il s’agit de – ‘‘*prêter attention à la dimension globale*’’, sans ‘‘*perdre de vue ce qui est local, ce qui nous fait marcher les deux pieds sur la terre*’’ ; il s’agit de travailler ‘‘*sur ce qui est petit, avec ce qui est proche*’’, mais toujours ‘‘*dans une perspective plus large*’’. » (Dominique Greiner*, La Croix,* 3 mai 2017)

* + 1. Agir avec les autres

*Une déclaration commune sur la fraternité (04/02/2019)*

« L’Eglise catholique et Al-Azhar, par leur coopération commune, déclarent et promettent de porter ce Document aux Autorités, aux Leaders influents, aux hommes de religion du monde entier, aux organisations régionales et internationales compétentes, aux organisations de la société civile, aux institutions religieuses et aux Leaders de la pensée ; et de s’engager à la diffusion des principes de cette Déclaration à tous les niveaux régionaux et internationaux, en préconisant de les traduire en politiques, en décisions, en textes législatifs, en programmes d’étude et matériaux de communication ».

*L’appel de Rome sur l’IA (28/02/2020)*

« Les promoteurs de l’appel expriment leur désir de travailler ensemble, dans ce contexte et au niveau national et international, pour promouvoir une ‘‘algor-éthique’’, à savoir l’utilisation éthique de l’IA telle que définie par les principes suivants :

1. Transparence : en principe, les systèmes d’IA doivent être explicables ;

2. Inclusion : les besoins de tous les êtres humains doivent être pris en considération afin que chacun puisse en bénéficier et que tous les individus puissent se voir offrir les meilleures conditions possibles pour s’exprimer et se développer ;

3. Responsabilité : ceux qui conçoivent et déploient l’utilisation de l’IA doivent procéder de manière responsable et transparente ;

4. Impartialité : ne pas créer ou agir selon des préjugés, en pré servant ainsi l’équité et la dignité humaine ;

5. Fiabilité : les systèmes d’IA doivent pouvoir fonctionner de manière fiable ;

6. Sécurité et respect de la vie privée : les systèmes d’IA doivent fonctionner en toute sécurité et respecter la vie privée des utilisateurs ».

***Annexe 1***

**« La doctrine sociale de l’Église nous montre qu’appliquer l’Évangile,**

**c’est d’abord un art de vivre »**

*Tribune de Johan Glaisner, responsable international de la Mission Zachée – La Croix, 26 avril 2023*

En 2009, Jacques Diouf, sénégalais, musulman, alors directeur de l’Organisation pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) des Nations Unies, est invité par le pape Benoît XVI pour intervenir au cours du synode sur l’Afrique. Lors de son allocution, il interpelle les participants : *« La doctrine sociale de l’Église est un apport essentiel »* pour veiller à une gestion rationnelle des ressources et lutter contre la faim. Étonnante apostrophe pour le représentant d’une des principales entités de l’ONU…

« *Doctrine sociale de l’Église* », « *pensée sociale-chrétienne*», « *enseignement social-chrétien* », autant d’expressions pour évoquer la manière dont l’Église cherche depuis des siècles à traduire en langage contemporain le message évangélique. Elle veut ainsi en montrer l’actualité brûlante pour permettre non seulement aux croyants, mais à toute personne de bonne volonté, de vivre une unité profonde en pensée, en espérance et en acte.

**Le risque d’en rester au stade intellectuel**

Bien sûr, chaque enseignement comporte un risque : en rester au stade intellectuel, abstrait, désincarné ; de beaux concepts stimulants que l’on range soigneusement dans un coin de sa tête et que l’on sort dans quelques lieux bien choisis pour montrer son érudition. Pourtant, les principes généraux concernant le bien commun, la subsidiarité ou encore la dignité de la personne humaine ont des implications concrètes dans notre mode de consommation, nos choix financiers, nos responsabilités… jusqu’à la construction d’une paix durable.

Le fleurissement actuel de parcours et d’initiatives pour découvrir et mettre en pratique ce trésor de l’Église contribue à étendre sa diffusion et montre sa vitalité renouvelée. Nos contemporains ont soif de repères concrets s’accordant à toutes les situations, tous les lieux de travail ou d’engagement, particulièrement les jeunes. C’est la raison d’être de l’enseignement social chrétien ! Pour relever des défis professionnels et personnels toujours plus complexes en restant fidèles à l’esprit de l’Évangile, il est urgent de se former et de faire lever cet enseignement dans la « pâte » de nos engagements quotidiens.

**Un art de vivre au quotidien**

Depuis Léon XIII, avec l’encyclique *Rerum novarum* sur la condition ouvrière en 1871, jusqu’à François avec *Laudato si’*et *Fratelli tutti*, les papes n’ont eu de cesse de prendre position sur les sujets de société de leur temps, concrets et fondamentaux, enrichissant ainsi l’enseignement social de l’Église. Ces interpellations fortes n’ont pas pour but d’aider les chrétiens à briller en société en montrant à leurs contemporains qu’ils maîtrisent deux mots de latin – les titres des encycliques – mais bien les guider au quotidien en pensée, en parole et en action.

Cette mission est loin d’être évidente. L’unité de vie, c’est de cela dont il s’agit, est un défi existentiel ! L’enjeu est majeur : il consiste à vivre en cohérence profonde avec ce que nous sommes appelés à être. Or, nous voilà pris dans un monde à la complexité croissante, où nos responsabilités semblent de plus en plus diluées. Comment vivre réellement libres ? Comment construire une paix durable autour de nous ?

Le pape François le rappelle, *« tout est lié »* : mes choix ont une incidence sur le monde, sur les autres et sur moi-même. Aussi sommes-nous invités à poser des actes concrets au travail, en famille, entre amis, dans nos églises. Faisons le tour de notre habitation et demandons-nous : que n’ai-je pas utilisé depuis un an ? Ce que je stocke est-il utile ou futile ? Quelqu’un d’autre ne pourrait-il pas en avoir besoin ? Appliquer l’Évangile, c’est d’abord développer un art de vivre. L’enseignement social-chrétien agit comme une boussole qui nous montre le point cardinal vers lequel avancer. À nous de créer le chemin.

**Message de l’Évangile**

Il y a tout juste soixante ans, le saint pape Jean XXIII publiait *Pacem in terris*, appel à la paix lancé au monde entier. Cette date anniversaire devrait nous inciter à regarder de quelle manière nous sommes des artisans de paix. Une paix dont nous voyons toute l’urgente nécessité aujourd’hui.

Au fond, l’enseignement social-chrétien vise à rendre notre société plus humaine, en s’appuyant sur une anthropologie qui a fait ses preuves depuis deux mille ans. La concrétisation de cet enseignement, au service de la transformation de notre monde, ne peut déployer son plein rayonnement et faire sentir son effet qu’en s’appuyant sur l’unification de nos forces.

Pour diffuser le message de l’Évangile au plus grand nombre et pour apporter ou préserver la paix dans nos lieux de vie et de travail, seule une expérience collective d’apprentissage et de mise en œuvre peut nous donner la force et l’assurance nécessaires. Il est important d’échanger, de se poser des questions, de s’interroger, de s’interpeller, de s’émerveiller avec nos frères et sœurs. À partir de cette expérience collective et en nous appuyant sur elle, nous serons alors en mesure de diffuser cet enseignement et de le mettre en pratique là où nous vivons. Parce que la dimension fraternelle et communautaire est essentielle pour se découvrir et agir en cohérence. Comme l’Évangile, l’enseignement social ne se récite pas, il se vit.

***Annexe 2***

**Chronologie de la Doctrine sociale de l’Eglise**

\*1891 (Léon XIII) **Rerum Novarum** (Les choses nouvelles)

Fondements des droits et des responsabilités des travailleurs, des détenteurs de capitaux et du gouvernement. Condamnation du socialisme athée.

\*1931 (Pie XI) **Quadragesimo Anno** (La reconstruction d'un ordre social)

Dénonce les méfaits de l'égoïsme et de la concentration du pouvoir économique sur les travailleurs et sur la société. Propose une société basée sur le principe de subsidiarité.

\*1963 (Jean XXIII) **Mater et Magistra** (Christianisme et progrès social)

Déplore l'élargissement du fossé entre les nations riches et les pauvres, la course aux armements et la crise agricole. Appelle les chrétiens à travailler pour un monde plus juste

\*1963 (Jean XXIII) **Pacem in Terris** (Paix sur la terre)

Affirme un vaste éventail de droits pour l'humanité comme fondements de la paix. Appelle au désarmement et à la mise en oeuvre d'une autorité mondiale capable de promouvoir le bien commun universel.

\*1965 (Vatican II) **Gaudium et Spes** (l'Eglise dans le monde de ce temps)

Regrette le développement mondial de la pauvreté et la menace d'une guerre nucléaire. Demande aux chrétiens de s'engager pour faire émerger des structures susceptibles de promouvoir un monde juste et pacifique.

\*1966 (Paul VI) **Populorum Progressio** (Le développement des peuples)

Affirme le droit des nations pauvres à un vrai développement. Décris les structures économiques causes des inégalités. Le développement est le nouveau nom de la paix. Appelle à l'action des organisations internationales et à des accords multilatéraux

\*1971 (Paul VI) **Octogesima Adveniens** (Appel à l'action)

Appelle à l'action politique en faveur d'une plus grande justice économique.

\*1971 (Synode des évêques) **Justice dans le monde**

Nomme les actions pour la justice comme parties constitutives de toute vie chrétienne. Appelle l'Eglise à prêcher la justice.

\*1975 (Paul VI) **Evangelii Nutiandi** (L'évangélisation dans le monde)

Prend en compte les très grands changements sociaux défavorables aux pauvres et repère les défis que cela pose à l'Eglise. Appelle " évangélisation " la transformation globale de la vie : spirituelle et matérielle.

\*1979 (Jean Paul II) **Redemptor Hominis** (Le sauveur de l'humanité)

Décrit les menaces qui planent sur la dignité de la personne et sa liberté. Affirme que les structures économiques et politiques actuelles sont inadéquates pour lutter contre l'injustice.

\*1981 (Jean Paul II) **Laborem Exercens** (Le travail humain)

Affirme que la dignité du travail s'appuie sur la dignité du travailleur (qui est premier). Appelle à la justice dans le milieu du travail et à la responsabilité des états, des employeurs et des travailleurs.

\*1987 (Jean Paul II) **Sollicitudo Rei Socialis** (Les préoccupations sociales)

Dénonce les blocs idéologiques (Est/Ouest) et les autres " structures de péché " qui freinent le développement des pays pauvres. Appelle à la solidarité et à renouveler l'option préférentielle pour les pauvres.

\*1991 (Jean Paul II) **Centesimus Annus** (100 ans après)

Réaffirme les principes de Rerum Novarum. Identifie les échecs du système socialiste et du système capitaliste. Appelle à une société promouvant la liberté d'entreprendre, l'entreprise et la participation.

\* 2009 (Benoit XVI) **Caritas in Veritate** (***L’amour dans la vérité***)

Actualise les apports de *Populorum progressio* en contexte de mondialisation et de crise financière. Soutient la nécessité d’une logique du don dans l’économie et les rapports humains. Responsabilité écologique et développement durable.

\* 2015 (François) **Laudato Si** (***Sur la sauvegarde de la maison commune***)

La crise sociale, économique et la crise écologique sont liées.

Développe une « écologie intégrale » : lien entre préservation de la création et justice sociale (souci des pauvres). Propose un chemin éducatif et spirituel.

\* 2020 (François) **Fratelli Tutti** (***Sur la fraternité et l’amitié sociale***)

Culture du dialogue. Articulation du local et de l’universel. Dialogue avec la philosophie et les sciences humaines. Développer des processus.

***Annexe 3***

**Les principes de la doctrine sociale de l’Eglise**

**A partir du *Compendium de la doctrine sociale de l’Église* (2005)**

# **Le bien commun**

(*CDSE*, 164)

Selon une première et vaste acception, par *bien commun* on entend : « cet ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée » (*GS*, 26).

(*CDSE*, 164)

*Le bien commun ne consiste pas dans la simple somme des biens particuliers de chaque sujet du corps social. Étant à tous et à chacun, il est et demeure commun, car indivisible et parce qu'il n'est possible qu'ensemble de l'atteindre, de l'accroître et de le conserver, notamment en vue de l'avenir*. Comme l'agir moral de l'individu se réalise en faisant le bien, de même l'agir social parvient à sa plénitude en accomplissant le bien commun. De fait, le bien commun peut être compris comme la dimension sociale et communautaire du bien moral.

# **La dignité de la personne humaine**

(*CDSE*, 132)

*Une société juste ne peut être réalisée que dans le respect de la dignité transcendante de la personne humaine. Celle-ci représente la fin dernière de la société, qui lui est ordonnée* : « Aussi l'ordre social et son progrès doivent-ils toujours tourner au bien des personnes, puisque l'ordre des choses doit être subordonné à l'ordre des personnes et non l'inverse » (*GS*, 26). Le respect de la dignité humaine ne peut en aucune façon ne pas tenir compte de ce principe : il faut « que chacun considère son prochain, sans aucune exception, comme “un autre lui-même”, [qu'il] tienne compte avant tout de son existence et des moyens qui lui sont nécessaires pour vivre dignement » (*GS*, 27). Il faut que tous les programmes sociaux, scientifiques et culturels, soient guidés par la conscience de la primauté de chaque être humain.

(*CDSE*, 145)

*Seule la reconnaissance de la dignité humaine peut rendre possible la croissance commune et personnelle de tous* (cf. *Jc* 2, 1-9). Pour favoriser une telle croissance, il est particulièrement nécessaire de soutenir les plus petits, d'assurer effectivement des conditions d'égalité entre l'homme et la femme, et de garantir une égalité objective entre les diverses classes sociales devant la loi.

*Dans les rapports entre peuples et États également, des conditions d'équité et de parité constituent le présupposé d'un progrès authentique de la communauté internationale*. Malgré les avancées dans cette direction, il ne faut pas oublier qu'il existe encore de nombreuses inégalités et formes de dépendance.

*À la reconnaissance de l'égale dignité de chaque homme et de chaque peuple doit correspondre la conscience que la dignité humaine ne pourra être protégée et favorisée que sous une forme communautaire, par l'humanité tout entière.* Ce n'est que grâce à l'action concordante d'hommes et de peuples sincèrement intéressés au bien de tous les autres que l'on peut atteindre une fraternité universelle authentique ; vice versa, la persistance de conditions de très grave disparité et inégalité appauvrit tout le monde.

# **La destination universelle des biens**

(*CDSE*, 171)

*Parmi les multiples implications du bien commun, le principe de la destination universelle des biens revêt une importance immédiate* : « Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité » (*GS*, 69. Ce principe se base sur le fait que « la première origine de tout bien est l'acte de Dieu lui-même qui a créé la terre et l'homme, et qui a donné la terre à l'homme pour qu'il la maîtrise par son travail et jouisse de ses fruits (cf. *Gn* 1, 28-29). Dieu a donné la terre à tout le genre humain pour qu'elle fasse vivre tous ses membres, sans exclure ni privilégier personne. C'est là *l'origine de la destination universelle des biens de la terre*.

(*CDSE*, 172)

*Le principe de la destination universelle des biens de la terre est à la base du droit universel à l'usage des biens*. Chaque homme doit avoir la possibilité de jouir du bien-être nécessaire à son plein développement : le principe de l'usage commun des biens est le « premier principe de tout l'ordre éthico-social » (*LE*, 19).

# **Le droit à la propriété privée**

(*CDSE*, 176)

*Par le travail, l'homme, utilisant son intelligence, parvient à dominer la terre et à en faire sa digne demeure :* « Il s'approprie ainsi une partie de la terre, celle qu'il s'est acquise par son travail. C'est là *l'origine de la propriété individuelle »* (*CA*, 31). La propriété privée et les autres formes de possession privée des biens « assurent à chacun une zone indispensable d'autonomie personnelle et familiale ; il faut les regarder comme un prolongement de la liberté humaine. Enfin, en stimulant l'exercice de la responsabilité, ils constituent l'une des conditions des libertés civiles » (*GS*, 71). La propriété privée est un élément essentiel d'une politique économique authentiquement sociale et démocratique et la garantie d'un ordre social juste. *La doctrine sociale exige que la propriété des biens soit équitablement accessible à tous*, de sorte que tous en deviennent, au moins dans une certaine mesure, propriétaires, sans pour autant qu'ils puissent les « posséder confusément » (*RN*, 371).

(*CDSE*, 177)

*La tradition chrétienne n'a jamais reconnu le droit à la propriété privée comme absolu ni intouchable :* « au contraire, elle l'a toujours entendu dans le contexte plus vaste du droit commun de tous à utiliser les biens de la création entière : *le droit à la propriété privée est subordonné à celui de l'usage commun,* à la destination universelle des biens ». (*LE*, 14)

# **La subsidiarité**

(*CDSE*, 186)

*Le principe de subsidiarité est indiqué comme un principe très important de la « philosophie sociale »* : « De même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes. L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social, et non pas de les détruire ni de les absorber » (*QA*, 203).

*Sur la base de ce principe, toutes les sociétés d'ordre supérieur doivent se mettre en attitude d'aide (« subsidium »)* - *donc de soutien, de promotion, de développement* - *par rapport aux sociétés d'ordre mineur.* De la sorte, les corps sociaux intermédiaires peuvent remplir de manière appropriée les fonctions qui leur reviennent, sans devoir les céder injustement à d'autres groupes sociaux de niveau supérieur, lesquels finiraient par les absorber et les remplacer et, à la fin, leur nieraient leur dignité et leur espace vital

# **La solidarité**

(*CDSE*, 193)

*La solidarité doit être saisie avant tout dans sa valeur de principe social ordonnateur des institutions,* en vertu duquel les « *structures de péché* » (*SRS*, 36) qui dominent les rapports entre les personnes et les peuples doivent être dépassées et transformées en *structures de solidarité,* à travers l'élaboration ou la modification opportune de lois, de règles du marché ou la création d'institutions.

*La solidarité est également une véritable vertu morale,* et non pas « un sentiment de compassion vague ou d'attendrissement superficiel pour les maux subis par tant de personnes proches ou lointaines. Au contraire, c'est *la détermination ferme et persévérante* de travailler pour le *bien commun*; c'est-à- dire pour le bien de tous et de chacun parce que *tous* nous sommes vraiment responsables *de tous* » (*SRS*, 38). La solidarité s'élève au rang de *vertu sociale* fondamentale parce qu'elle se situe dans la dimension de la justice, vertu orientée par excellence au *bien commun* et dans l'engagement à se dépenser pour le bien du prochain en étant prêt, au sens évangélique du terme, à “se perdre” pour l'autre au lieu de l'exploiter, et à “le servir” au lieu de l'opprimer à son propre profit » (*SRS*, 38).

# **L’option préférentielle pour les pauvres**

(*CDSE*, 182)

Il faut réaffirmer, dans toute sa force, *l'option préférentielle pour les pauvres* : « C'est là une option, ou une forme spéciale de priorité dans la pratique de la charité chrétienne dont témoigne toute la tradition de l'Église. Elle concerne la vie de chaque chrétien, en tant qu'il imite la vie du Christ, mais elle s'applique également à nos *responsabilités sociales* et donc à notre façon de vivre, aux décisions que nous avons à prendre de manière cohérente au sujet de la propriété et de l'usage des biens. Mais aujourd'hui, étant donné la dimension mondiale qu'a prise la question sociale, cet amour préférentiel, de même que les décisions qu'il nous inspire, ne peut pas ne pas embrasser les multitudes immenses des affamés, des mendiants, des sans-abri, des personnes sans assistance médicale et, par-dessus tout, sans espérance d'un avenir meilleur » (*SRS*, 42)